

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 12 mai 2016 à 18h00, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
BOURDEAU
BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
DRUMETTAZ CLARAFOND
GRESY SUR AIX
MERY
LE MONTCEL
ONTEX
PUGNY CHATENOD
SAINT OFFENGE
TRESSERVE
TREVIGNIN

DORD Dominique
BERETTI Renaud
FRUGIER Michel
DRIVET Jean-Marc
FRANCOIS Marie-Pierre
CROZE Jean-Claude
JACQUIER Nicolas
CLERC Robert
BOUVIER Eudes
EICHENLAUB Jean-Christophe
CURTILLET Jacques
MASSONNAT Jean-Guy
GELLOZ Bernard
LOISEAU Jean-Claude
GONTHIER Gérard

Pouvoir de Corinne CASANOVA

Départ avant la 1^{ère} délibération

Départ avant la 1^{ère} délibération

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
VIVIERS DU LAC
VOGLANS

CASANOVA Corinne
FALCETTA Nicole
AGUETTAZ Robert
MERCIER Yves

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme BERNON Martine	Voglans
Mme SCAPOLAN Martine	Viviers-du-Lac
M. FOURCHES François	Savoie Hexapôle
M. BLANCHOZ Patrice	Savoie Hexapôle
M. DUCHENES Jean-Jacques	SYPARTEC
M. TOUZEAU Christophe	Responsable Assainissement
M. RENAUD Bernard	Technicien Eau potable
M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
Mme REVOL Martine	Directrice de cabinet
Mme GRAVIER Françoise	Directrice Pôle Ressources
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique
Mme QUAY THEVENON Eline	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 mai 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 17 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 4 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 15 présents et 16 votants en début de séance.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT

Cellule Environnement Entreprise

Opération collective n°3 de réduction de la pollution toxique sur le territoire du lac du Bourget – Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget s'est engagée, par délibération en date du 1er octobre 2015, dans la poursuite des efforts entrepris sur la gestion des déchets non domestiques solides et liquides sur son territoire par le biais d'une troisième Opération Collective pour une durée de trois ans, qui couvrira la période 2016-2018.

Ce nouveau contrat, signé le 11 février 2016, cible principalement les rejets non domestiques, toxiques, concernant le milieu naturel et les réseaux publics d'assainissement (eaux pluviales notamment).

L'objectif du présent contrat est de mettre en œuvre un programme d'actions visant prioritairement à réduire les émissions des pollutions toxiques dispersées dans la continuité de la précédente opération collective.

A ce titre, les partenaires fixent les axes de travail suivants :

- Axe 1 : Réduction des pollutions toxiques : identification des sites prioritaires, des branches d'activités spécifiques, actions de réduction ;
- Axe 2 : Connaissances complémentaires et suivi des pollutions toxiques (y compris dans les effluents industriels, les déchets, les réseaux d'assainissement, les stations de traitement des eaux usées, les milieux aquatiques) ;
- Axe 3 : Suivi des entreprises ;
- Axe 4 : Valorisation et Communication ;

Le périmètre géographique de l'opération est celui du bassin versant du lac du Bourget. Il comprend 65 communes réparties sur les territoires de Chambéry métropole, Grand Lac, la CCCA, la CCPA et la CCCH.

Le contrat concerne l'ensemble des entreprises (y compris les entreprises qui ne sont pas raccordées à un système d'assainissement communal) dont le siège social est sur le territoire.

La signature de ce contrat permet aux entreprises dont la mise en conformité est nécessaire d'accéder à des taux d'aides à l'investissement majorés auprès de l'Agence de l'eau, qui soutient aussi cette opération en finançant les charges de personnel des collectivités à hauteur de 50%.

Afin de satisfaire aux objectifs de cette 3^{ème} opération, Monsieur le Président propose de poursuivre l'action engagée avec les moyens existants soit 1,5 équivalent temps plein.

M. le Président propose de solliciter l'Agence de l'eau, partenaire de ce projet, en vue d'obtenir une aide financière relative aux charges de personnel.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à solliciter l'Agence de l'Eau en vue d'obtenir une aide financière relative aux charges de personnel des postes de techniciens de la Cellule Environnement Entreprise sur la période 2016-2018 en correspondance de la 3e opération collective « Réduction de la pollution toxique sur le territoire du Lac du Bourget ».

Aix-les-Bains, le 12 mai 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Assainissement - Cellule Environnement Entreprise - Opération collective
3 de réduction de la pollution toxique sur le territoire du lac du Bourget -
Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 17/05/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 17/05/2016

Numéro de l'acte : d1402 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160512-d1402-DE

Date de décision : 12/05/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.8. Environnement